

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 11 septembre 2017.

## RÉSOLUTION

2017-195

### FINANCEMENT

#### OBLIGATION – SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** des ententes concernant l'exécution et le financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées du village de Percé sont intervenues avec la Société québécoise d'assainissement des eaux et le gouvernement du Québec en 1984 et 1985;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie des ouvrages réalisés par la Ville a été financée par des obligations de la Société québécoise d'assainissement des eaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obligation de la Série EJ, dont le solde, en capital non amorti estimé devant être refinancé, se chiffre à 423,33 \$, viendra à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obligation de la Série EJ viendra à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le solde en capital non amorti estimé devant être refinancé est au montant de 423,33 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société québécoise d'assainissement des eaux offre à la Ville l'opportunité d'acquitter, en tout ou en partie, le solde en capital non amorti de cette dette;

**CONSIDÉRANT QUE** le paiement au comptant de ce montant aura comme conséquence de diminuer le coût du service de dette de la Ville des années futures;

#### EN CONSÉQUENCE,

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission informe la Société québécoise d'assainissement des eaux qu'elle accepte son offre et que la Ville acquittera en totalité le solde en capital non amorti de sa dette au montant de 423,33 \$.

La secrétaire de la Commission,

*Amélie Feisny pour*

Céline Lahaie, notaire